

# Mort d'un enseignant : chronique de la tyrannie ordinaire et du renversement des valeurs

Un homme est mort...

Un enseignant intègre accusé d'avoir donné un coup de poing à un élève, dénoncé, arrêté et placé en garde à vue tel un criminel, vilipendé dans les médias, abandonné par ceux qui étaient censés le défendre : sa hiérarchie comme les syndicats de l'Education Nationale...

D'autant plus seul que sa situation personnelle était difficile.

Il ne l'a pas supporté. Il s'est pendu discrètement, sans un mot, pour ne pas gêner.

Le 24/10/08, un mois après, l'élève avouait qu'il avait menti et que l'enseignant ne l'avait jamais frappé.

« C'est un gâchis immense dans l'Education Nationale qui se répète trop souvent. On n'a pas tiré les leçons du procès d'Outreau » a dénoncé l'avocat du père de l'enseignant qui vient de se porter partie civile.

Gâchis immense aussi dans le fonctionnement même de notre société où l'on assiste à un renversement des valeurs essentielles.

Car, en cette affaire, il s'est trouvé un conseiller principal d'Education, un proviseur de collège, pour ne pas entendre l'enseignant et laisser s'opérer une dénonciation calomnieuse sans protéger un travailleur en situation de vulnérabilité : était-ce de l'incompétence, de la simple soumission au principe fondamental de la fonction publique : « pas de vagues », de la complaisance envers la hiérarchie, adepte de ce principe ? Etait-ce tout simplement un foi aveugle en la parole de l'enfant, prioritaire avait fait écrire Madame Royal

dans une circulaire lors de son rapide passage au secrétariat d'Etat à l'Education ?

Il s'est trouvé une administration générale de l'EN incapable de protéger un fonctionnaire qui la servait rigoureusement, peut-être parce que, en plus de « vouloir ouvrir le parapluie » qui la couvre par habitude, elle est une tenante de la théorie de « l'élève au centre », de celle du renversement de la preuve où c'est à l'enseignant de prouver qu'il ne frappe pas les élèves.

Il s'est trouvé des responsables syndicaux nationaux pour se taire afin d'éviter de porter sur la place publique leur permanence à « caresser les élèves dans le sens du poil » afin de mieux s'en servir, au nom, bien sûr, de l'affirmation inepte que « l'élève est un citoyen », selon le mot de l'ineffable Jack Lang.

Il s'est trouvé un médecin pour écrire un certificat médical de complaisance à partir de la fausse déclaration du gamin, ce qui témoigne, pour le moins, d'une légèreté coupable ou d'une complaisance alimentaire.

Il s'est trouvé des représentants de l'ordre pour considérer ce fonctionnaire ordinaire comme un délinquant à punir par anticipation en le plaçant en garde à vue afin de mieux le culpabiliser, signe d'une haine pour toute forme de culture plutôt que respect d'une loi prise au pied de la lettre, l'enseignant supposé coupable n'aurait sûrement pas pris la fuite.

Il s'est trouvé un procureur de la République pour affirmer, toute honte bue, que le suicide du professeur n'était pas à relier nécessairement à cette accusation.

A ce niveau de lâcheté, d'incompétence, de perversion intellectuelle, on ne voudrait ici que citer cette parole de Platon dans sa « République » : « Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus, au-dessus d'eux, l'autorité de rien et

de personne, alors c'est là, en toute beauté et en toute jeunesse, le début de la tyrannie. »

Mais il faut ajouter ici deux informations qui recourent et prolongent l'évènement ci-dessus rapporté et qui renforcent les termes utilisés de lâcheté et de perversion des valeurs ...

L'enseignante poignardée en plein cours par un élève le 16/12/05 a attaqué l'Etat en sa représentation du Rectorat de Versailles parce qu'elle avait écrit à sa hiérarchie qu'elle se sentait en danger dans sa classe, et ce bien avant l'agression subie, sans que cette hiérarchie ne prenne la moindre mesure. Ah, si l'élève s'était plaint que son enseignante le menaçait, l'insultait ou le frappait, on peut être sûr que l'Administration et les Associations de Parents d'Elèves seraient montées au créneau ! Le Tribunal Administratif, saisi, rendra sa décision dans un mois, le commissaire du gouvernement, qui dit le droit, étant allé dans le sens de la requérante.

Le jeudi 23/10, à Pézénas (34), une institutrice a été agressée avec une violence inouïe par une mère d'élève, dans l'école même, sous prétexte que l'enseignante avait interdit à sa fille de se rendre aux toilettes. On croit d'autant plus rêver que, là encore, c'était une allégation imaginée.

Passons sur le fait qu'aujourd'hui, n'importe qui, sous n'importe quel prétexte, se permet de porter atteinte à la dignité et à l'intégrité d'un enseignant : c'est là le résultat le plus évident de l'adage gauchosocialo-verts-pédagocrates : « il faut faire entrer la société dans l'Ecole », et de son corollaire : « il faut donner du pouvoir aux parents et aux enfants ». Mais remarquons que deux jours après l'agression, l'auteur des coups, identifiée, n'était ni interpellée, ni entendue par la Gendarmerie ( « Le Midi Libre » en ligne du 25/10/08). Et, à ce jour, on n'en sait pas plus !!!

Irons-nous jusqu'à croire que c'est parce qu'elle habite un « quartier sensible » qui regroupe une population traditionnellement nomade et récemment sédentarisée ? Ou tout simplement parce qu'une institutrice frappée au point d'avoir

9 jours d'arrêt de travail ne pèse rien devant une gamine (ou un gamin) qui inventerait une gifle ou un coup de poing reçu, ce qui imposerait illico presto une garde à vue punitive ?

**Empédoclatès**

« du bon usage de la raison »